

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES EN MATERNELLE**

Textes de référence	<p>BO n°30 du 23 juillet 2015 - Circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015 relative aux missions de conseiller pédagogique.</p> <p>BO n°21 du 27 mai 2021 – Circulaire du 19-05-2021 relative à l'organisation et nature des épreuves du CAFIPEMF</p> <p>BO n°2 du 12 janvier 2023 – note de service du 10-01-2023 intitulée « une nouvelle dynamique pour les mathématiques</p> <p>BO n°2 du 12 janvier 2023 – note de service du 10-01-2023 intitulée « Un plan d'action pour l'école maternelle : donner à tous les élèves les bases de leur réussite et garantir leur épanouissement »</p>
Description du poste	<p>Implanté dans les locaux de la DSDEN 94, au sein de la mission maternelle le conseiller pédagogique départemental « enseignement des mathématiques en maternelle », titulaire du CAFIPEMF, exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe de la DASEN chargée du 1^{er} degré et sous la double autorité de l'IEN en charge de la mission « enseignement des mathématiques » et « mission maternelle ».</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la direction des services de l'Éducation nationale du Val-de-Marne dédié à la mise en œuvre de la politique nationale à l'école.</p> <p>Il agit à différents niveaux (circonscription, départemental et académique) avec des interlocuteurs variés.</p> <p>Ce poste nécessite une grande disponibilité. L'exercice des responsabilités du conseiller pédagogique s'effectue dans un cadre horaire arrêté par l'A-DASEN. Ce cadre diffère de celui qui s'applique aux personnels enseignant devant élèves.</p> <p>Le (la) CPD a pour fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de conseiller l'A-DASEN pour le développement de l'enseignement des mathématiques et plus spécifiquement en maternelle ; - de participer en relation étroite avec l'IEN en charge de la mission départementale maternelle, à l'animation du groupe départemental « mathématiques » et d'accompagner la mise en œuvre du plan Mathématiques et du plan Maternelle ; - de contribuer à la formation continue des professeurs des écoles et des formateurs. <p>Missions :</p> <p><i>En relation directe avec les IEN en charge du dossier et en lien avec les CPD mathématiques et maternelle :</i></p> <p>Contribuer à la mise en place de pilotage pédagogique en mathématiques.</p> <p>Suivre au niveau départemental, les dossiers : plan mathématiques et plan maternelle, toutes formations et actions éducatives fédératrices.</p> <p>Participer à la définition et à la mise en œuvre des actions de formation dans le cadre global des actions de la mission maternelle au niveau départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et organiser des actions de formation continue ; • Concevoir des formats de formations régulières qui répondent au soutien d'enseignants débutants en école maternelle, manifestant un besoin d'étayage pour enseigner les mathématiques ; • Animer des groupes de travail de CPC afin de produire des documents pédagogiques et didactiques et accompagner les ressources nationales ; • Recueillir et/ou produire, y compris sous la forme de capsules vidéo, et diffuser les documents et les informations nécessaires aux formations de proximité ; Assure le suivi des projets départementaux spécifiques à l'école maternelle. - Accompagne les dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans, les actions partenariales en écoles maternelles, contribue à l'élaboration, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation de ces dispositifs • Contribuer à la formation REP+ ; • Contribuer à la formation et à l'accompagnement des pôles moins de trois ans ; • Repérer, accompagner, évaluer et valoriser les innovations pédagogiques dans le département, en s'appuyant notamment sur l'utilisation du numérique. <p>Concourir à la formation CAFIPEMF et à l'accompagnement des candidats.</p> <p>Concourir à la formation et au suivi de fonctionnaires stagiaires et contractuels.</p> <p>Adapter ses missions aux évolutions de la politique nationale.</p>

<p>Conditions de recevabilité</p>	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires d'un CAFIPEMF. Une expérience en maternelle est attendue.</p>
<p>Compétences particulières liées aux missions</p>	<p>Le conseiller pédagogique départemental enseignement des mathématiques en maternelle doit être compétent dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des savoirs : connaissance actualisée du système éducatif, des processus d'apprentissage, de la didactique de la maternelle et des mathématiques ; ✓ Des démarches pédagogiques adaptées aux élèves de cycle 1 ; ✓ De la formation : expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable d'apporter le regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté ; ✓ De la relation et de la communication : capacité à dialoguer avec des interlocuteurs nombreux, divers, à mesurer les contraintes de la communication institutionnelle, à travailler en équipe ; ✓ De la maîtrise des outils informatiques et espaces numériques de travail (traitement de texte, tableur, base de données, messagerie, mise en œuvre des formations hybrides).

Il est souhaitable, pour le bon fonctionnement du service, que tout conseiller pédagogique reste au moins trois ans sur le même poste.